

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(C.C.A.P.)

ANNEXES

Annexe n°1**Déclaration sur l'honneur**

Je, soussigné,.....,
déclare sur l'honneur au nom de la société.....,
titulaire du lot n°.....(intitulé :.....),
que,

- Les travaux seront réalisés par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.320 (déclaration préalable d'embauche), L.143-3 et R143-2 (remise d'un bulletin de paie) du code du travail.
- Les salariés de nationalité étrangère de mon entreprise sont autorisés à exercer une activité professionnelle en France conformément à l'article R.341-1 du code du travail.
- L'ensemble des déclarations fiscales obligatoires est à ce jour déposé auprès de l'administration fiscale.

De plus afin de permettre d'éventuels contrôles je transmets ci-joint, la liste du personnel de l'entreprise susceptible d'intervenir sur le chantier, je m'engage également à fournir cette liste mise à jour en cas de modification avant le démarrage des travaux.

Fait le

A

Signature et cachet de l'entreprise.

Annexe n°2

Demande d'agrément d'un sous-traitant

Je, soussigné,.....,

demande au nom de la société.....,

titulaire du lot n°.....(intitulé :.....),

l'agrément de la société suivant (nom et adresse) :

.....
.....
.....
.....

En tant que sous-traitant pour la réalisation des travaux suivants :

.....
.....

De plus, je m'engage sur l'honneur à ce que ce sous-traitant soit lié à notre société par un contrat de sous-traitance avant le démarrage de tous travaux (contrat de sous-traitance qui pourra à tout moment être demandé par le maître d'ouvrage).

Je déclare également savoir que la validation de cet agrément par le maître d'ouvrage est subordonnée à l'obtention d'une caution personnelle et solidaire de l'entrepreneur principal au profit du sous-traitant conformément à l'article 14 de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975. (Le justificatif devra être joint à cette demande).

Fait le

A

Signature et cachet de l'entreprise.

Nota :

- Il devra être joint à cette demande d'agrément les documents concernant le sous-traitant, identiques à ceux demandés à l'entreprise principale pour la signature du marché (voir CCAP).
- L'agrément du sous-traitant obtenu, l'entreprise principale en informera le maître 'œuvre de l'opération et le coordonnateur SPS avant toute intervention.